



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 151

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes de sécurité que rencontrent certains quartiers en difficulté comme celui des Grésilles à Dijon. En effet, depuis plusieurs mois, l'insécurité avait été contenue et réduite grâce à la présence des CRS ou des gendarmes dépendant de la gendarmerie mobile. Le maintien de ces forces de police et de gendarmerie a été apprécié par les habitants de ces quartiers qui ont pu constater le retour d'une plus grande tranquillité. L'effort qui a été fait jusqu'à maintenant doit être poursuivi. C'est pourquoi il lui demande de lui confirmer le maintien et la pérennisation de ces mesures pour une meilleure sécurité.

Texte de la réponse

Les modalités d'emploi des compagnies républicaines de sécurité prévoient leur participation à la lutte contre la délinquance et les violences urbaines au profit des départements et villes les plus concernés. C'est dans ce cadre que des policiers de compagnies républicaines de sécurité ont été envoyés en mission de sécurisation en Côte-d'Or. L'examen des statistiques relatives à la criminalité à Dijon fait apparaître une diminution de 4,23 % des faits constatés en 1996. Ce chiffre est d'ailleurs confirmé au titre de la délinquance de voie publique, qui alimente plus spécialement le sentiment d'insécurité dont le nombre de faits constatés accuse également une diminution de 4,43 % en 1996. Ces résultats sont dus à l'action conjuguée des forces de police locales et des unités de renfort, dont les effectifs, à hauteur d'une demi-compagnie, ont appuyé en de nombreuses occasions de mars à mai 1997 les actions des fonctionnaires de la sécurité publique de Dijon au cours de missions de sécurisation sur les quartiers des Grésilles et de Chenôve. Aussi en fonction de la disponibilité des compagnies républicaines de sécurité, par ailleurs largement sollicitées sur l'ensemble du territoire national, l'honorable parlementaire peut être assuré de ce que l'effort en faveur de la circonscription de Dijon sera maintenu et poursuivi.

Données clés

Auteur : [M. Louis de Broissia](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 151

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2205

Réponse publiée le : 28 juillet 1997, page 2486